

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	15 + 3
Date de la convocation :	22.11.2023
Date d'affichage :	22.11.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de Novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY
- S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C.
ANNAERT – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 3 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT a N. GUISLAIN – X. DUBOIS à Y. HUTCHINSON - P. PACCOU
à P. CAREY
- 0 Excusés :

Monsieur Pascal VANDEN DORPE a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-44 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Commune de Prêmesques
Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

La CAF du Nord propose à la commune de Prêmesques de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration du projet de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la commune et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale ayant pour objectifs d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la prise en charge de toutes les actions favorables aux habitants. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la commune à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le versement des bonus territoires en complément des prestations de services.

La Convention Territoriale Globale couvre les domaines d'intervention suivants :

- Enfance,
- Jeunesse
- Parentalité,
- Animation de la vie sociale,
- Handicap

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la commune avec l'aide des services de la CAF du Nord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement des bonus territoire pour les équipements concernés gérés par la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 30 novembre 2023,

Affiché le 30 novembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le 30 novembre 2023,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**

**Le Secrétaire de Séance
Pascal VANDEN DORPE**